

Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale	M3
Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes	A7
Budget supplémentaire	

Le Conseil Régional,

VU le Code général des collectivités territoriales

VU le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région

VU la saisine du Conseil économique, social et environnemental régional et l'audition de la Présidente en date du 7 juillet 2020

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale

ENTENDU Les interventions de Christelle MORANCAIS, Laurent DEJOIE, Christophe CLERGEAU, Aykel GARBA, Lucie ETONNO, Jean GOYCHMAN, Franck NICOLON, Laurent GERAULT, Frédéric BEATSE, Laurence GARNIER, Denis LA MACHE, Samia SOULTANI VIGNERON, Pascal GANNAT, Carine MENAGE, Pascal NICOT, Roch BRANCOUR, Philippe HENRY, Franck LOUVRIER, Antoine CHEREAU

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

au niveau du chapitre le Budget supplémentaire pour 2020 équilibré à hauteur de 462 888 394.88 € en section d'investissement et de 39 541 862.24 € en section de fonctionnement et comportant 116 166 750 € d'autorisations de programme et 25 674 844 € d'autorisations d'engagement (conformément aux annexes) ;

AUTORISE

la Présidente à procéder aux opérations comptables de neutralisation des amortissements relatives aux subventions d'équipements versées ;

AUTORISE

la Présidente à procéder à la réalisation d'emprunts de toute nature, notamment obligataire, dans la limite des montants inscrits au budget de l'exercice, soit 355 239 863.76 € (hors opérations de gestion active de la dette). Cette autorisation est encadrée par les limites définies dans la délibération du 18 décembre 2015 ;

AUTORISE

à cet effet, la Présidente à signer les actes, contrats et avenants nécessaires ;

APPROUVE

la création d'une classe d'immobilisation pour amortir notre participation au FSN sur 5 ans ;

APPROUVE

la révision de notre participation dans le capital de La SEMSL « Le Mans Sarthe Basket », de 90 000 € à 64 999,40 € ;

APPROUVE

la non émission de titre de recettes pour les soldes inférieurs au seuil réglementaire défini par décret lors des décomptes des conventions d'avances aux EPLE ;

APPROUVE

l'inscription au Budget supplémentaire 2020 d'une dotation de 3 000 000 d'autorisations de programme et de 1 040 000 € d'autorisations d'engagement au titre du programme n° 272 : « Dépenses imprévues » ;

APPROUVE

l'inscription au Budget supplémentaire 2020 d'une dotation de 35 000 000 € de crédits de paiement en investissement au titre du programme n° 107 : « Infrastructures ferroviaires » ;

APPROUVE

l'inscription au Budget supplémentaire 2020 d'une dotation de 3 900 000 € de crédits de paiement en investissement au titre du programme n° 336 : « Subventions d'investissement aux établissements privés sous contrat d'association » ;

APPROUVE

l'inscription au Budget supplémentaire 2020 d'une dotation de 1 932 932 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n° 335 : « Fonctionnement des établissements privés sous contrat d'association » ;

APPROUVE

l'inscription au Budget supplémentaire 2020 d'une dotation de 1 486 000 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n° 330 : « Fonctionnement des E.P.L.E. » ;

APPROUVE

l'inscription au Budget supplémentaire 2020 d'une dotation de 350 000 € de crédits de paiement en investissement et de 358 000 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n° 519 : « Rayonnement à l'international » ;

APPROUVE

l'inscription au Budget supplémentaire 2020 d'une dotation de 25 300 000 € de crédits de paiement en investissement au titre du programme n° 511 : « Soutien à l'investissement, à la croissance et à l'emploi » ;

APPROUVE

l'inscription au Budget supplémentaire 2020 d'une dotation de 3 000 000 € de crédits de paiement en investissement au titre du programme n° 357 : « Investissements immobiliers et équipements pédagogiques » ;

APPROUVE

l'inscription au Budget supplémentaire 2020 d'une dotation de 65 000 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre des prestations sociales ;

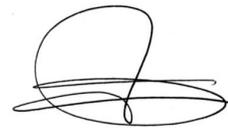
APPROUVE

l'inscription au Budget supplémentaire 2020 d'une dotation de 103 000 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre des charges générales ;

APPROUVE

la réduction d'une affectation en autorisation d'engagement (AE) d'un montant de 6 M€ votée à la session du 19 mars 2020 au titre du rapport "Mesures d'urgence économiques, culturelles, sportives et associatives face à la crise du COVID 19".

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen, Pascale DEBORD

Abstentions : Groupe La Région en Marche, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés , Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire, Alain AVELLO

Marguerite LUSSAUD absente lors du vote

REÇU le 15/07/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs